

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Hérouxville tenue le huitième (8e) jour d'avril 2025 à 19 h 30 au lieu habituel des séances, sont présents Monsieur le Maire Michel Tremblay et les conseillers et conseillères suivants(es) : Madame Véronique Doucet, Madame Isabelle Clément, Madame Diane Jacob, Madame Hélène Gilbert, Monsieur Luc Gervais et Monsieur Yvan Bordeleau.

Monsieur Michel Tremblay, maire, agissant à titre de président de l'assemblée.

Tous formant quorum.

Assistent également à la séance : Madame Denise Cossette, directrice générale et greffière-trésorière et Madame Sabrina Charland, inspectrice municipale en bâtiment et en environnement, directrice générale et greffière adjointe.

## **02 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

2025-04-51

Proposé par : Mme Helene Gilbert  
Et résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 01 Mot de bienvenue
- 02 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 03 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2025
- 04 Adoption des comptes à payer au 31 mars 2025
- 05 Adoption des états financiers au 31 mars 2025
- 06 Correspondance (résolutions)
- 07 Demande de vacances des employés (es) et cadres municipaux
- 08 Achat d'outils pour la voirie
- 09 Autoriser la dépense pour le remplacement de la pompe du puits n° 3
- 10 Marquage des rues
- 11 Balayage des rues
- 12 Réclamation 6 rue du Ruisseau
- 13 Dépôt du règlement n° 298-2025 portant sur la gestion contractuelle
- 14 Avis de motion, règlement n° 298-2025 portant sur la gestion contractuelle
- 15 Adoption de la politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail
- 16 Contre-offre achat d'un terrain
- 17 État financier du comité des Loisirs
- 18 Affaires diverses :
  - .1 Rapport de la CNESST concernant les casernes
  - .2 dépôt du projet de règlement sur le droit de préemption
  - .3 avis de motion, règlement sur le droit de préemption
  - .4 représentant sur le conseil d'administration de l'OMH de Mékinac
- 19 Questions :
- 20 Levée de la séance

– Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

## **03 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2025**

2025-04-52

Proposé par : Mme Helene Gilbert  
D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2025

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

## **04 Adoption des comptes à payer au 31 mars 2025**

2025-04-53

Proposé par : Mme Diane Jacob  
D'adopter les comptes à payer au journal des déboursés du 31 mars 2025 pour un montant de 471 462.30 \$. D'approuver les paiements faits par Accès D en mars pour un montant de 9370.20 \$. D'approuver les salaires nets versés en mars pour un montant de 19 732.57 \$.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

## **05 Adoption des états financiers au 31 mars 2025**

2025-04-54

Proposé par : Mme Diane Jacob  
D'adopter les états financiers au 31 mars 2025. QUE ce conseil a pris connaissance des écritures au journal général du 31 mars 2025!

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

## **06 Correspondance**

.1 Commission de toponymie : attestation d'officialisation de la réserve naturelle « Sûre-la-Montagne »

## **07 Demande de vacances des employés (es) et cadres municipaux**

2025-04-55

Proposé par : Mme Helene Gilbert  
Et il est résolu d'approuver la demande de vacances des employés et cadres municipaux pour l'année 2025.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

## **08 Achat d'outils pour la voirie**

2025-04-56

Proposé par : M. Yvan Bordeleau  
Et il est résolu d'autoriser l'achat d'un enfonceur de poteau à essence pour les besoins du service de voirie. Le coût est de 499,99 \$, taxes en sus.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

## **09 Autoriser la dépense pour le remplacement de la pompe du puits n° 3**

2025-04-57

Proposé par : M. Luc Gervais  
Et il est résolu d'autoriser la dépense, d'une somme de 13 219,67 \$, taxes en sus, pour le remplacement de la pompe du puits n° 3. Cette dépense a été prévue au budget 2025.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

## **10 Marquage des rues**

2025-04-58

Proposé par : M. Yvan Bordeleau  
Et il est résolu d'accepter l'offre pour le marquage des rues de la compagnie « A1 Lignes Jaunes » pour la somme de 10 146.80 \$, taxes en sus.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) -

## **11 Balayage des rues**

2025-04-59

Proposé par : M. Yvan Bordeleau et il est résolu que la Municipalité de Hérouxville accepte l'offre de la compagnie « MGEF » pour le service de nettoyage des rues et stationnements à l'aide d'un balai mécanique avec opérateur. Le tarif est de 185 \$ l'heure. L'ouvrage sera supervisé par M. Jean-Paul Simard, chef d'équipe.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

## **12 Réclamation 6 rue du Ruisseau**

2025-04-60

CONSIDÉRANT la réclamation des taxes déposée par les propriétaires du 6 rue du Ruisseau pour omission du service de vidange de leur installation septique depuis la construction de leur résidence ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est responsable en partie de la situation puisque le dossier n'avait pas été transféré à Énercycle ;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires ont mis 10 ans avant de se rendre compte de la situation et que l'entretien de leur installation est sous leur responsabilité ;

CONSIDÉRANT QU'une première vidange a eu lieu le 26 juillet 2024 et qu'il en a coûté 440 \$ ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a taxé la somme de 980 \$ au total entre 2016 et 2024 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Luc Gervais

Et il est résolu :

Qu'un crédit de taxes d'une somme de 540 \$ sera appliqué sur le compte de taxes municipales de l'année 2025 !

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

## **13 Dépôt du règlement n° 298-2025 portant sur la gestion contractuelle**

Mme Véronique Doucet, conseillère au siège numéro 1 dépose le projet du règlement n° 298-2025 modifiant le règlement n° 298-2019 portant sur la gestion contractuelle.

## **14 Avis de motion, règlement n° 298-2025 portant sur la gestion contractuelle**

Mme Véronique Doucet, conseillère au siège n° 1, donne avis de motion, qu'il sera déposé pour adoption, lors d'une prochaine séance, le règlement n° 298-2025 modifiant le règlement n° 298-2019 portant sur la gestion contractuelle.

## **15 Adoption de la politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail**

2025-04-61

Proposé par : Mme Helene Gilbert

D'adopter la politique de prévention et de prise en charge du harcèlement, de la violence et de l'incivilité au travail. Que cette politique abroge la politique de harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitement des plaintes adoptée le 14 janvier 2010.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

## **16 Contre-offre achat d'un terrain**

2025-04-62

CONSIDÉRANT que la MUNICIPALITÉ désire acquérir le lot 6 676 323, d'une superficie de 8 147,3 m<sup>2</sup>, situé sur le territoire de la MUNICIPALITÉ ;

CONSIDÉRANT que le lot est situé dans le périmètre d'urbanisation de la MUNICIPALITÉ ;

CONSIDÉRANT que le lot est vacant ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U.), la MUNICIPALITÉ peut acquérir une propriété afin d'en faire une réserve foncière ;

CONSIDÉRANT que la MUNICIPALITÉ a formulé une offre d'achat au PROPRIÉTAIRE par la résolution numéro 2025-03-35, adoptée lors de la séance du 11 mars 2025 ;

CONSIDÉRANT que le PROPRIÉTAIRE a transmis une contre-offre à la MUNICIPALITÉ le 26 mars 2025, par courriel ;

CONSIDÉRANT que cette contre-offre vise spécifiquement le retrait de la clause de garantie légale ;

L'offre d'achat se détaille donc ainsi :

CONSIDÉRANT que la MUNICIPALITÉ formule ainsi la présente offre au PROPRIÉTAIRE, aux conditions suivantes ;

- La MUNICIPALITÉ offre d'acheter du propriétaire le lot 6 676 323 d'une superficie de 8 147.3m<sup>2</sup> ;
- 
- Le prix d'achat est fixé à 100 000 \$ ;
- 
- Les frais d'arpentages pour la subdivision de la propriété portant le numéro de lot 4 400 799, afin de créer les lots 6 676 322 et 6 676 323 seront à la charge de la MUNICIPALITÉ ;
- 
- Les frais de notaire pour l'acquisition du lot 6 676 323 seront à la charge de la MUNICIPALITÉ ;
- Le PROPRIÉTAIRE devra vendre le lot à la MUNICIPALITÉ libre de toute hypothèque, taxe, redevance, priorité ou charge quelconque, sauf les servitudes ci-après décrites :
  - a) Les servitudes usuelles et apparentes d'utilité publique ;
  - b) Toute autre servitude dûment publiée au bureau de la publicité des droits ;
- 
- La vente sera faite sans garantie légale.
- Si l'offre est acceptée, la MUNICIPALITÉ deviendra propriétaire de l'immeuble à compter de la date de la signature du contrat notarié de vente avec possession, occupation et délivrance à compter de cette même date ;
- Si la présente offre est acceptée par le PROPRIÉTAIRE, le contrat notarié de vente à intervenir entre les parties sera instrumenté par le notaire désigné par la MUNICIPALITÉ, lequel acte de vente devra être signé au plus tard dans les 90 jours de l'acceptation de la présente offre.

CONSIDÉRANT que la MUNICIPALITÉ souhaite effectuer des vérifications quant à l'historique d'usage de la propriété ;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : Mme Véronique Doucet

Et résolu :

D'ACCEPTER la contre-offre de M. Alek Tessier-Tétrault pour le lot 6 676 323, à la condition qu'aucune source de contamination environnementale ne soit identifiée à la suite d'une recherche effectuée par la MUNICIPALITÉ au registre foncier et/ou auprès d'un notaire, afin de vérifier les usages antérieurs de la propriété.

QUE la présente acquisition est conditionnelle à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation !

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

## **17 État financier du comité des Loisirs**

2025-04-63

Proposé par : Mme Isabelle Clément  
Et il est résolu d'accepter les états financiers de l'année 2024 déposés par le comité des Loisirs de Hérouxville. Le déficit net à la fin de l'exercice est de 3910 \$.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

## **18 Affaires diverses :**

.1 Rapport de la CNESST concernant les casernes

2025-04-64

CONSIDÉRANT le rapport d'intervention déposé par la CNESST concernant les risques liés aux contaminants pour les pompiers et pompières de la Régie des incendies du Centre-Mékinac ;

CONSIDÉRANT les correctifs exigés dans chaque caserne ;

Il est proposé par : M. Luc Gervais

Et il est résolu :

QUE la Municipalité de Hérouxville s'engage à effectuer les correctifs dans sa caserne au plus tard le 16 mai 2025.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

### **.2 dépôt du projet de règlement sur le droit de préemption**

Mme Diane Jacob, conseillère au siège numéro 3 dépose le projet du règlement n° 307-2025, règlement portant sur l'exercice par la Municipalité de Hérouxville, d'un droit de préemption sur un immeuble situé dans le périmètre urbain.

### **.3 avis de motion, règlement sur le droit de préemption**

Mme Diane Jacob, conseillère au siège n° 3, donne avis de motion qu'il sera déposé pour adoption, lors d'une prochaine séance, le règlement n° 307-2025, règlement portant sur l'exercice par la Municipalité de Hérouxville, d'un droit de préemption sur un immeuble situé dans le périmètre urbain.

**.4 représentant sur le conseil d'administration de l'OMH de Mékinac**

2025-04-65

Proposé par : M. Luc Gervais  
Et il est résolu que Monsieur Michel Tremblay, maire, soit nommé représentant de la Municipalité de Hérouxville sur le conseil d'administration de l'OMH de Mékinac.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

**19 Questions :**

- .1 Fête de la Saint-Jean, un comité de bénévoles veut s'en occuper
- .2 TES Canada – éoliennes aux limites de Hérouxville et distance
- .3 Terrain que la municipalité désire acquérir
- .4 Pourquoi investir alors que des terrains sont toujours disponibles dans le quartier de la rue Odilon
- .5 Le multilogement pas nécessairement une bonne avenue
- .6 Capacité de l'assainissement des eaux
- .7 Emprunt des tables et chaises pour un bingo à l'école
- .8 Demande de commandite – tournoi de hockey du 10 au 13 avril 2025
- .9 Route Paquin, travaux prévus pour quand
- .10 Outils
- .11 Rapport de la CNESST – responsable de la caserne

**20 Levée de la séance**

2025-04-66

Proposé par : Mme Helene Gilbert  
QUE la séance soit levée à 20 h 38.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –